Légende :

- UB — Zone UB
- UI — Zone UI
- A — Zone A
- N — Zone N
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)

NOTA : L'ensemble du territoire de Saint-Benoit-sur-Loire est inclus dans le PPRI de la Vallée de la Loire - Vals Sully, Ouzouer et Dampierre approuvé le 13 juin 2018

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- P Portail

Patrimoine naturel :

- Continuité boisée à conserver
- Ouvertures visuelles ponctuelles à rétablir

Le bourg
(voir pièce n°4.3)

Pièce
4.1

COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (45)

Plan Local d'Urbanisme

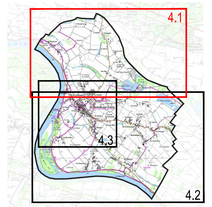

PLAN DE ZONAGE
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	20 mai 2019
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur